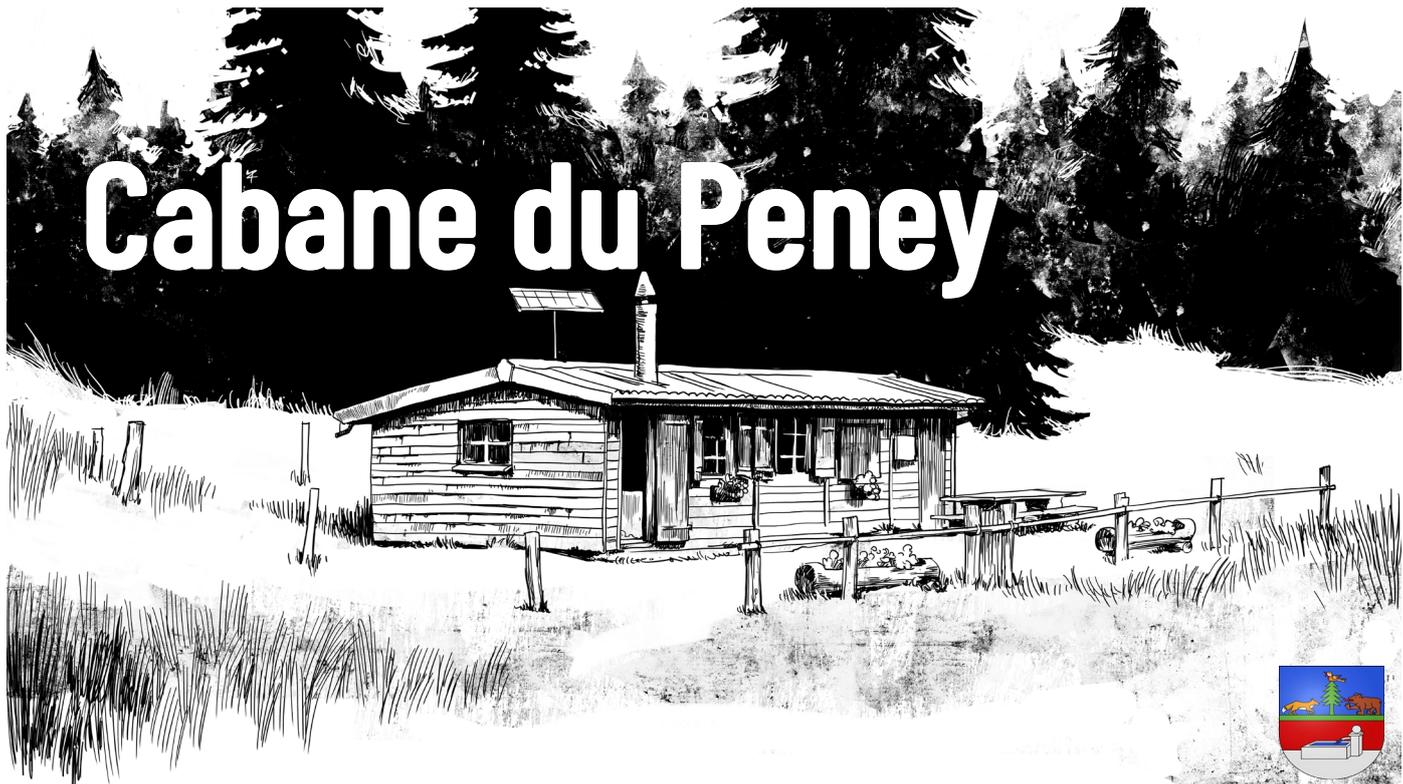


# Cabane du Peney



Commune de Bassins

## Cabane du Peney

Dortoir 8 places-WC-Fourneau à bois.

(Ustensiles de cuisine selon inventaire)

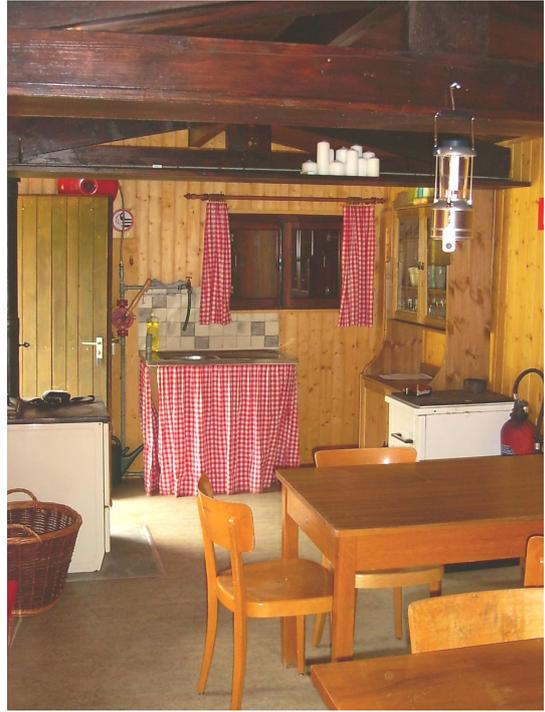
Location week-end (2 ou 3 nuits)	Location à la journée en semaine sans couchage	Location à la journée en semaine avec couchage
du vendredi 16 h 00 au lundi 10 h 00 CHF 200.00/Weekend	mardi, mercredi et jeudi. CHF 80.00 / journée	du mardi au vendredi 10h00 CHF/100 00 nuit

Renseignements et réservation auprès de l'administration communale de Bassins

022/366.23.22 - [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch) - [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

## Location ouverte à tous !

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre



# Location de la cabane du Peney

## Règlement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Préambule

La cabane du Peney est située sur la propriété de la Commune de Bassins, elle est incluse dans le pâturage de La Bassine. L'objectif de cette cabane est d'offrir un lieu de rencontre convivial dans un environnement naturel et préservé du Haut Jura.

Dès lors, le respect de la nature, des infrastructures d'alpages, du mobilier et du matériel mis à disposition du locataire est nécessaire au bon fonctionnement des locations.

### Article 1.

**Période de location** : du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre  
**Location** : le weekend du vendredi 16h00 au Lundi matin 10h00  
: la semaine, à la journée sans couchage  
: la semaine, à la journée avec couchage

### Article 2

**Bénéficiaire** : Ouvert à tous.

**Réservation** : les réservations s'effectuent auprès de l'administration communale de Bassins.

**Clef** : La remise de la clé et sa restitution se font selon les dispositions de l'administration communale.

### Article 3

#### **Prix de location**

<b>Location week-end (2 ou 3 nuits)</b>	<b>Location à la journée en semaine sans couchage</b>	<b>Location à la journée en semaine avec couchage</b>
du vendredi 16 h 00 au lundi 10h00	mardi, mercredi et jeudi.	du mardi au vendredi <small>nuitee = 10h00 à 10h00 le lendemain</small>
<b>CHF 200.00/Weekend<sup>1)</sup></b>	<b>CHF 80.00 / journée<sup>2)</sup></b>	<b>CHF/100 00 nuit<sup>3)</sup></b>

Pour les citoyens de Bassins, rabais de CHF 50.00<sup>1)</sup> - CHF 10.00<sup>2)</sup> CHF 15.00<sup>3)</sup>

**Caution:** une caution de 100.00 frs est demandée pour les éventuels dégâts ou nettoyages à effectuer. Elle est restituée à la fin de la location.

### Article 4

#### **Prescriptions spéciales:**

- Les génératrices électriques ou tout autres appoints d'énergie sont strictement interdits.
- Les dégâts causés aux objets du locataire sont de sa propre responsabilité (par exemple: dégât de cloches sur véhicule)
- Pour que chacun puisse profiter de ce lieu, l'administration communale se réserve le droit de refuser des locations répétitives effectuées par le même cercle familial.
- La cabane doit être rendue propre et en l'état, fourneau nettoyé, cendres vidées, fenêtres et volets fermés, toilettes propres. En cas de non-respect la caution ne sera pas restituée.
- Avant le départ, les feux de bois (poêle et creux de feu) doivent être éteints.
- Les couchages seront remis en ordre et le dortoir nettoyé.
- Les véhicules à moteur du locataire doivent rester stationné sur les routes ouvertes à la circulation.

Pour toutes autres dispositions, le bon sens à toute sa valeur !